

## 5-1-6 ZONE D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ

Le plan de secteur recense 5 zones d'aménagement communal concertée sur le territoire aqualien.

Les ZACC sont reprises en plusieurs catégories selon la priorité de mise en œuvre :

Priorité 0 = faisant déjà l'objet d'un schéma d'aménagement et mise en œuvre en cours

Priorité 1 = programmée à court-moyen terme (0-10 ans).

Priorité 2 = non mise en œuvre sur le court-moyen terme, gardée en réserve foncière pour le long terme. Mise en œuvre à réévaluer dans 20 ans (lors du prochain SDC).

Priorité 3 = non destinée à de l'urbanisation.

Les ZACC en priorité 1 font l'objet de recommandations (voir ci-après).

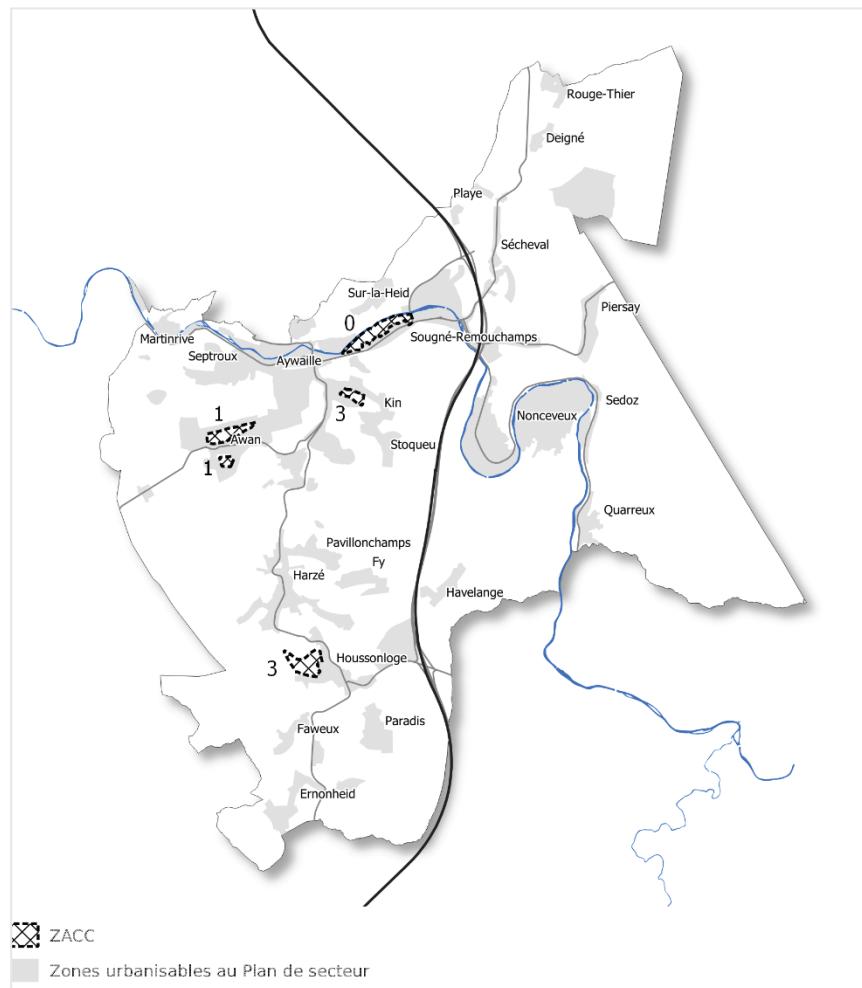
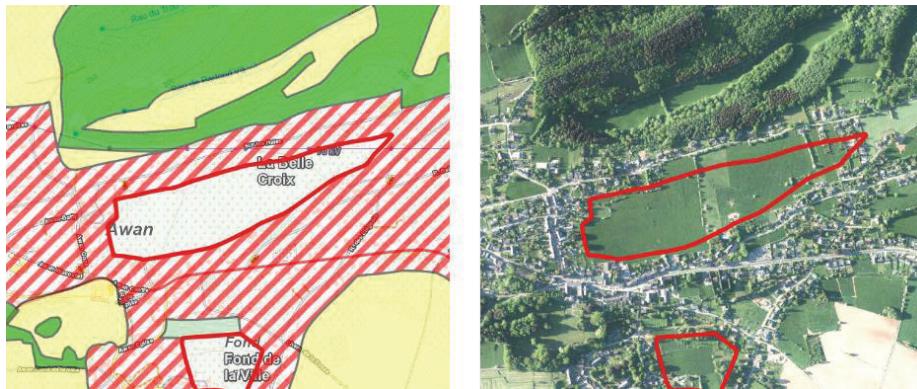


Figure 9 Priorisation des ZACC  
Réalisation : SEN5, septembre 2022

ZACC	PRIORITÉ	SUPERFICIE	AFFECTATION RECOMMANDÉE
ZACC « Dieupart » entre Aywaille et Sougné-Remouchamps	0	20,9	Voir SOL en vigueur
ZACC « La Belle Croix » à Awan	1	12,6 ha	Zone d'habitat à caractère rural - Village d'appui d'Awan
ZACC « Fond de la Ville » à Awan	1	3,2 ha	Zone d'habitat à caractère rural - Village d'appui d'Awan
ZACC « Gros Thier » à Kin-Stoqueu	2	5,5 ha	Préserver en ZACC.
ZACC « Le Tige » à Houssonlogue	3	16,4 ha	Zone Agricole

## ZACC « LA BELLE CROIX » À AWAN

**LOCALISATION** Village d'Awan : entre les rues Sur les Haies, Belle Croix, Awan Goza et Awan Centre.



**SUPERFICIE** 12,6 ha

### CONTRAINTE IDENTIFIÉES

- ✓ Vues paysagères lointaines vers l'est / nord-est.
- ✓ Relief globalement peu marqué, légères pentes sur le site.
- ✓ Présence de haies traversant le site, découplant le site en trois grandes zones.
- ✓ Arbres isolés (un classé à l'inventaire, mais disparu).
- ✓ Zone humide à l'est du site, avec de la végétation plus touffue.
- ✓ Seulement deux accès principaux pour les voitures.
- ✓ Plusieurs accès piétons possibles.

### RECOMMANDATIONS

- ✓ Zone à l'ouest **plus dense** et en phase 1.
- ✓ Créer deux phases. Connexion entre ces deux parties uniquement via modes doux à travers la haie existante. ATTENTION PE TROP RESTRICTIF ? QUAND MEME UN PASSAGE VOITURE ?
- ✓ Ne pas urbaniser la partie est au-delà de la seconde haie (fonds de parcelle).
- ✓ Permettre des liaisons piétonnes à travers le quartier du sud au nord mais également d'est en ouest pour connecter les deux phases.
- ✓ Valoriser les accessibilités modes doux afin d'assurer une bonne connexion du site au centre de Awan. Propositions (à valider avec l'élaboration du SOL) : via l'ancien abattoir, via la rue sur les Haies, rue Longchamps et Awan-Batty
- ✓ Aménager des espaces publics de qualité à destination des nouveaux habitants mais également pour les riverains à

---

proximité. Installer du mobilier et des modules de jeux/sport pour encourager l'utilisation de ces espaces et créer de réels lieux de rencontre.

- ✓ Rendre les espaces publics et connexions piétonnes accessibles aux personnes à mobilité réduite.
  - ✓ Favoriser les espaces publics davantage végétaux que minéraux afin de privilégier les surfaces perméables.
  - ✓ Développer des équipements collectifs pour permettre les échanges/rencontres entre nouveaux habitants et riverains proches : infrastructure de jardinage, salle polyvalente, potager collectif, etc.
  - ✓ Mettre en place des dispositifs pour gérer la gestion des eaux pluviales et la zone humides : végétation, noues, bassin d'infiltration.
  - ✓ Préserver des espaces verts inaccessibles au public dans un intérêt de biodiversité.
  - ✓ Haies centrales à préserver et encourager les plantations sur parcelles privées et au sein des espaces publics. La diversité des espèces est recherchée.
  - ✓ Préserver les vues relevées.
  - ✓ La partie ouest (1<sup>ère</sup> phase) doit proposer une **mixité des fonctions** (une maison de repos ou résidence service serait la bienvenue) et agrandir le cœur villageois (connexions douces, espace public, commerces de proximités,...).
  - ✓ Les deux parties doivent proposer une **mixité en termes de logements** (appartements, maisons mitoyennes, semi-mitoyennes, etc.) pour favoriser la mixité sociale. Aménager des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.
  - ✓ Aménager du stationnement paysager pour les visiteurs et développer du stationnement pour les vélos à proximité des espaces publics et des fonctions structurantes.
  - ✓ Penser l'implantation des bâtiments en termes d'ensoleillement et de lumière naturelle.
-

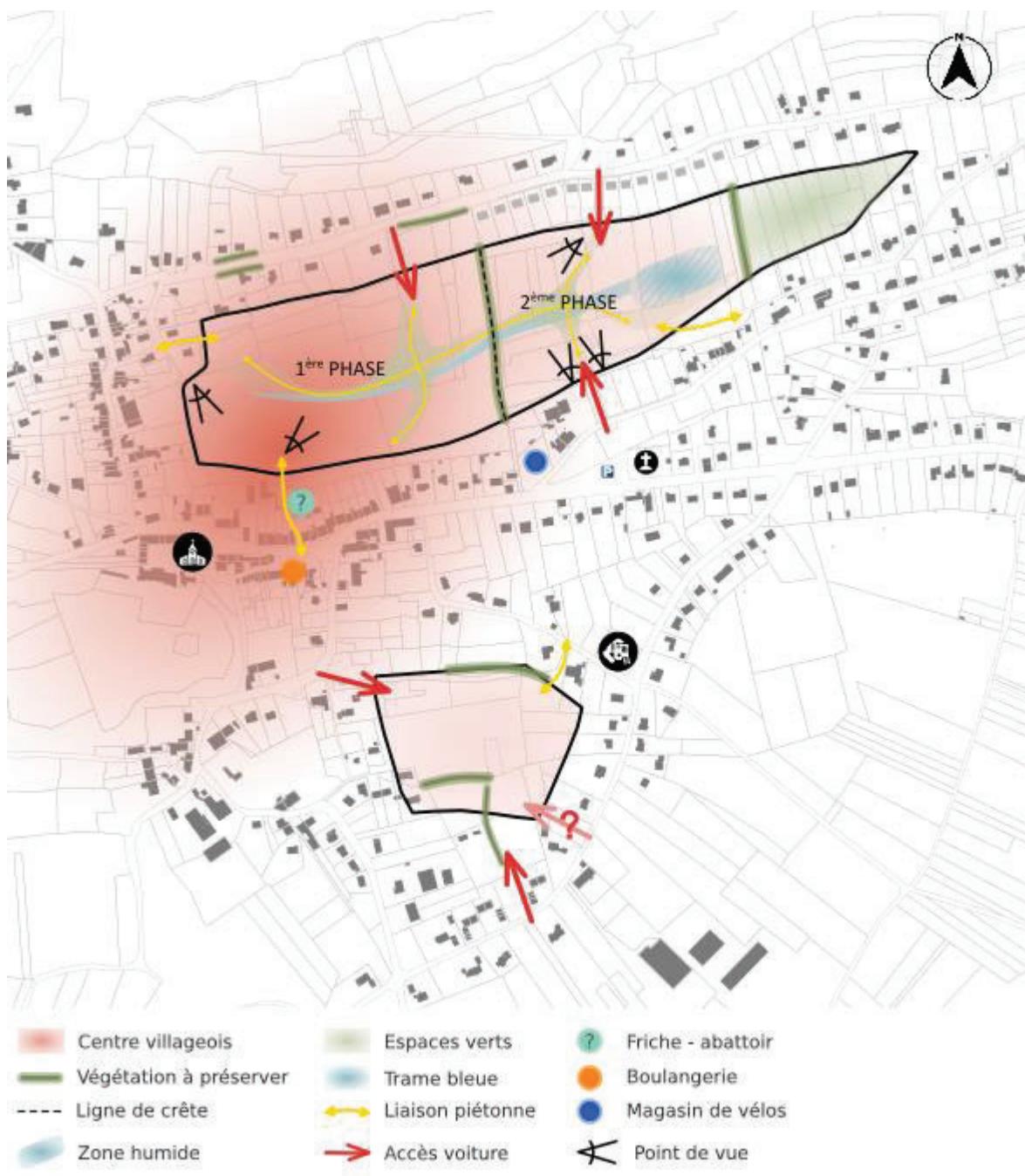


Figure 10 Recommandations graphiques pour les mises en œuvre des ZACC « La Belle Croix » et « Fond de la Ville » à Awan  
 Réalisation : SEN5, mars 2023

## ZACC « FOND DE LA VILLE » à Awan

---

**LOCALISATION** Village d'Awan : entre les rues Awan, Fond de la Ville, Saint-Roch et Chemin de la Fosse.



**SUPERFICIE** 3,2 ha

---

**CONTRAINTE IDENTIFIÉES**

- ✓ Pentes marquées
- ✓ Végétations avec arbres hautes tiges et haies importantes sur pourtours (aucun classé à l'inventaire)
- ✓ Peu d'accès au site qui est vraiment localisé en intérieur d'îlot

---

**RECOMMANDATIONS**

- ✓ Préserver les bordures végétalisées.
- ✓ Prévoir un accès mode doux vers la plaine de jeux.

---